LA GUERRE EN ÉTHIOPIE

LA BELGIQUE N'A FAIT AUCUNE PROPOSITION EN VUE DE LA PAIX

Il n'y a pas davantage de projet britannique en perspective

Rome, 13. — Dans les milieux italiens autorisés, on déclare que depuis deux jours on parle beaucoup de propositions de paix. « A notre connaissance, dit-on, ces bruits sont sans fondement et ces nouvelles de pure invention. Si des propositions quelconques étaient à l'étude, où que ce soit, nous en aurions entendu parler. Les rumeurs en question semblent donc bien porter sur des faits inexistants. »

Dans ces mêmes milieux, on précise qu'en particulier on ignore absolument tout, à Rome, de prétendues initiatives dont la Belgique, secondée par le Saint-Siège, prendrait l'initiative.

On dément également le bruit suivant lequel sir Eric Drummond, ambassadeur de Grande-Bretagne, avancerait son retour à Rome pour apporter un projet britannique. Au ministère des Affaires étrangères, on croit savoir que l'ambassadeur d'Angleterre rejoindra son poste à la date fixée, c'est-à-dire vers le 20 janvier.

Démenti belge

Bruxelles, 13. — L'Agence « Belga » communique la note suivante :

« Certains journaux étrangers publient des informations concernant des initiatives belges relatives à la présentation d'un nouveau projet de règlement pacifique du conflit italo-éthiopien.

» Dans les milieux autorisés belges, on déclare de la manière la plus catégorique que les informations concernant le rôle ou les intentions prêtés à la famille royale et au gouvernement belges sont complètement fantaisistes. »

LE COMMUNIQUÉ ITALIEN

Rome, 13. — Communiqué n° 95 : Le maréchal Badoglio télégraphie :

« L'aviation a effectué une reconnaissance en Dankalie, dans la région de Terou. Sur le restant du front éthiopien, activité de patrouilles. »

Une nouvelle attaque éthiopienne serait en préparation sur le front du Tigré

Addis-Abéba, 13. — On n'a, à Addis-Abeba, que peu de renseignements sur les opérations terrestres. Cependant, le bruit persiste que la situation des Italiens à Makalé serait des plus difficile. D'ailleurs, un communiqué italien annonçait récemment que les Italiens avaient rencontré les troupes éthiopiennes sur la rivière Gabat, qui passe très près du Sur de Makalé.

D'autre part, le bruit court qu'une nouvelle attaque éthiopienne de grande envergure serait en préparation sur le front du Tigré. Plusieurs centaines de mulets chargés de vivres ont quitté Addis-Abéba pour Dessié.

Récemment, les autorités d'Addis-Abéba et des environs ont incorporé de nouvelles recrues non encore mobilisées pour les envoyer sur le front. Aussitôt armées, elles partiront sous les ordres du Fitaorari Zellaca.

Le bombardement d'une ambulance suédoise

Rome, 13. — M. Fulvio Suvich a reçu de nouveau de ministre de Suède à Rome. L'entretien a porté sur le bombardement opéré en Ethiopie par l'aviation italienne, et au cours duquel des Suédois furent atteints.

Dans les milieux officiels, on déclare que l'on cherche une entente et que ce bombardement, à tous égards regrettable, ne fut pas intentionnel, mais fut dû simplement à une erreur.

Trois vaisseaux anglais vont rallier la Grande-Bretagne

Gibraltar, 13. — Les unités de la Home Fleet « Hood », « Neptune » et « Orion » ont quitté Gibraltar ce matin pour l'Angleterre.

LE GOUVERNEMENT BELGE DÉMENT

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Les journaux anglais continuent à prétendre que, soit de la part du Roi Léopold III, soit de la part de sa mère, la Reine-Elisabeth, soit de celle de M. Van Zeeland, le premier ministre, des négociations seraient en cours pour mettre fin au conflit italo-éthiopien et sauver, tout au moins, la famille royale d'Italie, sinon Mussolini.

De la Cour de Belgique et des milieux officiels du gouvernement, on dément tous ces bruits.

LE MAUVAIS TEMPS

NOUVELLE CRUE DE LA SEINE

Mais elle ne saurait être menaçante

Paris, 13. — La pluie qui n'a cessé de tomber depuis quarante-huit heures sur la région parisienne a provoqué une nouvelle crue de la Seine et de ses affluents. Les berges du fleuve sont de nouveau menacées et le square du Vert Galant, à la pointe du Pont-Neuf, est en partie recouvert par les eaux. Ce matin, un épais brouillard enveloppe la ville ; aussi toutes les fenêtres sont-elles éclairées.

Au service hydrométrique, on déclare que si une nouvelle hausse des eaux est à redouter, elle ne saurait pour l'instant être menaçante, car on s'attend à une décrue rapide.

En Alsace, des inondations exercent leurs ravages

Strasbourg, 13. — Tandis que les inondations dans le Midi de la France et dans la région de la Loire semblent rétrograder, la situation en Alsace se développe en sens inverse. Les pluies, qui ne cessent de tomber depuis samedi soir, et la fonte rapide des neiges dans les Vosges ont provoqué un peu partout des inondations.

La région du Ried, entre Selestat et Brstein, est la plus ardente, car l'Ill, la Kirneck, l'Andlau et les torrents descendant des versants des Vosges ont débordé et inondent le territoire.

A Gertwiller, les eaux de la Kirneck envahissent la route principale et pénètrent dans les caves. Même dans les régions que ne traverse aucun cours d'eau, la terre est tellement saturée d'eau que les prairies sont transformées en lacs.

La terre a tremblé en Vendée

La Roche-sur-Yon, 13. — A Bournezeau (Vendée), un tremblement de terre a été ressenti d'une façon si nette que tous les habitants de la localité ont quitté leur demeure. La secousse qui n'a duré que quelques secondes a fait que déplacer quelques objets mobiliers et détériorer des tentures en mauvais état.

La Tunisie souffre de la sécheresse

Tunis, 13. — Tandis qu'en France les tempêtes se succèdent et que les inondations causent de tous côtés des dégâts importants, la population de la Tunisie appelle de tous ses vœux une pluie qui ne se décide pas à tomber. Le soleil brille dans un ciel tout bleu, le temps est admirable pour les touristes, mais déplorable pour les campagnes où la végétation qui n'a reçu depuis plusieurs semaines qui des averses insuffisantes, commence à souffrir très sérieusement de cette sécheresse inhabituelle à pareille époque.

LE PROCÈS STAVISKY

Deux autres plaidoiries en faveur de Bonnaure

L'avocat de Gaulier réclame, lui aussi, l'acquittement de son client

Paris, 13. — En raison du brouillard, toutes les lampes électriques de la Cour d'Assises de la Seine sont allumées à l'ouverture de cette cinquantième audience du procès Stavisky. A la fin de la dernière audience, Me Jacques Saillard a prononcé un premier plaidoyer en faveur de Bonnaure. Voici le deuxième. Il est de Me Maurice Flach.

« Je suis sûr, commence-t-il, que Gaston Bonnaure n'a rien à se reprocher, qu'il a été l'avocat, cantonné dans le domaine structement commercial, d'un aventurier dont il n'a ni soupçonné, ni secondé les crimes. Hélas ! C'est parce que j'en suis sûr que je tremble, à cette minute, d'une responsabilité dont j'ai le vertige ».

Me Flach indique ensuite qu'aucun des faits relevés par le réquisitoire n'était de nature à éveiller l'attention sur les agissements suspects de son client et l'avocat trouve dans 3 éléments qu'il juge décisifs la preuve de l'innocence de Bonnaure.

Me Flach rappelle d'abord la décision du conseil de l'ordre la poursuite disciplinaire tient pour établir que Bonnaure a bien touché les fonds dont il s'agit en qualité d'avocat de Stavisky.

Quant à la négociation avec des avocats hongrois de l'achat des créances des optants, elle était licite. Ce qui serait illicite, estime Me Flach, c'est la tentative faite par Stavisky pour gager une émission d'obligations sur ces créances. Or, Bonnaure a donné une consultation pour déclarer cette mobilisation impossible, c'est la une preuve certaine de son indépendance vis-à-vis de son client. Le réquisitoire a passé sous silence cette consultation. (Mouvements).

« Pourquoi la justice s'est-elle refusée à être juste ?

Me Flach insiste enfin sur ce point qui n'est pas contesté que Bonnaure n'a jamais accepté de faire ni au Ministère du Commerce, ni au Ministère du Travail, aucune démarche pour Stavisky et que c'est un autre parlementaire qui est intervenu en faveur de la caisse autonome au Ministère des Finances.

« Ah ! Pourquoi la justice s'est-elle refusée à être juste ! » s'écrie Me Maurice Flach.

Dans sa péroraison, Me Flach s'adresse au Procureur général et, par dessus sa tête, à l'opinion publique enfin éclairée.

« C'est à vous, dit-il notamment, qu'incombait le devoir de déchirer le voile d'iniquité qui a dérobé pendant de longs mois la vérité au peuple le plus clairvoyant de la terre, mais chez qui, hélas, une passion forcenée de probité avait obscurci pour un temps le culte séculaire de la justice ».

e bâtonnier Malzieu est certain de l'innocence de Bonnaure

Le bâtonnier Malzieu, du barreau du Puy, ville natale de l'inculpé, vient ensuite jeter dans les débats sa certitude de l'innocence de Gaston Bonnaure. Il sera bref, précis et plein d'émotion communicative au cours de sa plaidoirie en faveur de son ancien camarade de lycée et adversaire politique dans la capitale du Velay :

« Tout à l'heure je vais prendre le train et regagner ma ville. Gaston Bonnaure, lui, prendra une autre voie. Nous ne nous rencontrerons, sans doute, jamais plus. Que cette rencontre demeure mémorable dans l'esprit de ceux qui en ont été les témoins, car elle s'est faite sous le signe de la justice ».

Me Valier défend Gaulier

Me Vallier à la parole. Il est le défenseur de l'ex-avocat Georges Gaulier, en faveur duquel il réclame la justice, refusant la pitié octroyée à son client par l'avocat général Gaudel. C'est l'examen des charges relevées contre Gaulier, la consultation juridique relative aux créances hongroises, et le recel.

Me Vallier avoue qu'il ne comprend pas des inculpations semblables. Et, sur un ton mi-badin, mi-sérieux, cotoyant le paradoxe, en provoquant l'hilarité du public et même de la Cour et des jurés, le défenseur en démontre l'invraisemblance.

Gaulier a commis des fautes professionnelles, c'est certain, reconnaît Me Vallier. Mais il en a été puni puisqu'il est radié du barreau de Paris et privé de son gagne-pain.

« Depuis quand, s'écrie le défenseur, renvoie-t-on en Cour d'assises des avocats coupables de fautes professionnelles ? Vous acquitterez Gaulier, MM. les Jurés. Croyez qu'il mérite votre justice, n'étant qu'un malheureux pour qui ses anciens confrères n'éprouvent aucun mépris, mais beaucoup de commisération ».

Hommage à un magistrat

L'audience va être levée mais M. Fernand Roux tient à saluer en termes particulièrement cordiaux, le cinquième assesseur du président Barnaud, M. Duval, qui, atteint par la limite d'âge, siège aujourd'hui pour la dernière fois dans une enceinte de justice. Me Moro Giafferi, au nom des avocats du barreau de Paris, prononce à son tour quelques paroles éloquentes.

Puis le Président Barnaud s'associe à l'hommage rendu à M. Duval et lève définitivement l'audience. Il est 17 h. 45

On entendra demain la plaidoirie de Me Albert Gautrat en faveur de l'ex-avocat Guiboud-Ribaud, ainsi que la plaidoirie de Me Alexandre Zevaès, pour Gilbert Romagnino.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 14 janvier. — Soleil : lever, 7 h. 48 ; coucher, 16 h. 17 ; Lune : lever, 23 h. 58 ; coucher, 9 h. 43.

Aujourd'hui : Saint-Hilaire. — Demain : Saint-Maur.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 13 janvier, à 18 h. : Baromètre : 766 mm. 2 ; baisse depuis la veille, à 10 h. 30 : 1 mm. 5 ; Thermomètre : Fronde : 3.2 ; Minima : — 2.0 ; Maxima : 4.0 ; Etat hygrométrique : 93 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 10 h. 30 : Néant ; Direction du vent : Ouest-Sud-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Froid ; Assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Ciel : couvert, brumeux avec rares chutes locales de bruine ; Vent variable faible. — Le minimum de température sera en faible baisse sur celui de la veille.

LA RENTRÉE DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

En ce qui concerne les sièges des vice-présidents, sur les six, deux sont libres. Ils étaient réservés à MM. Camille Blaisot et Jean Peyra. Mais ces postes ont été abandonnés par leurs possesseurs : le premier ayant été nommé sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, et le second, sénateur.

Parmi les noms prononcés pour leur remplacement, on cite notamment ceux de M. Bracke, député du Nord, présenté par le groupe Socialiste, et de M. Edouard Soulier, mis en avant par le groupe de la Fédération Républicaine.

Pour les quatre autres sièges, il semble que presque tous garderont leurs titulaires, qui sont : MM. Miellet, Edouard Moncelle, Henry Paté et Yvon Delbos.

En ce qui concerne les douze secrétaires, on laisse entendre qu'il pourrait y avoir du changement, mais les noms des quelques nouveaux favoris demeurent secrets.

Enfin, les trois questeurs : MM. Barthe, Cazals et Franchard, seront, sans discussion, confirmés dans leurs fonctions.

Les futurs travaux de la Chambre

La Chambre devra, d'abord, se réunir jeudi prochain, pour recevoir le nouveau Bureau. Elle entendra en commençant le discours de M. Fernand Bouisson, qui remerciera ses collègues en son nom et au nom du Bureau de les avoir élus, puis leur donnera, peut-être, quelques aperçus sur l'avenir.

L'Assemblée sera ensuite appelée à délibérer sur la fixation de son ordre du jour. Il est évident que la question électorale, qui se pose dans la pensée de tous les députés, viendra immédiatement en discussion.

Ils examineront un projet de loi de réforme électorale, dont le rapporteur est M. Mistler.

Pour le mode d'élection, disons de suite que la Chambre paraît vouloir s'en tenir au même scrutin d'arrondissement qu'en 1932. Le temps passera mais d'ici là, des surprises pourront peut-être se produire. On parle à ce sujet, tout d'abord, de petites modifications, concernant notamment le suffrage des femmes, le vote des absents, le vote des empêchés, le vote obligatoire. En outre, les idées vont plus loin et l'on attribue à certains le désir de ramener sur le tapis la question de la représentation proportionnelle ou celle de la péréquation des circonscriptions...

Tout ceci est encore dans le domaine des hypothèses et seuls le dépôt de projets et la discussion en séance nous fixeront.

Autres projets

Et lorsque les élections auront quitté la scène politique, il faudra que la Chambre s'occupe. Elle aura à sa disposition de nombreux projets qui sommeillent et ne demandent qu'à être réveillés. Parmi ceux-ci, on place, plus en évidence et pour tout d'abord, le recrutement de l'armée.

Les interpellations

Pour les interpellations, elles sont nombreuses mais d'intérêts divers.

On laisse entendre que celles visant la politique du Gouvernement pourraient être évoquées dès jeudi soir, afin d'ouvrir un nouveau débat sur la politique générale et sur les ligues. — M. Pierre Laval s'est préoccupé de cette expectative et il en saisira le Conseil des Ministres qui se réunit ce matin.

Aux dires des gens renseignés, le Président du Conseil, estimant que ces questions ont été réglées avant la fin de la session, penserait qu'il n'y a pas lieu d'y revenir. Il aurait donc l'intention, si elles étaient soulevées à nouveau, de demander le renvoi à la suite et même de poser la question de confiance sur ce débat.

Par contre, M. Pierre Laval serait tout à fait d'accord pour que l'on discute les interpellations concernant la situation agricole. Celles-ci occuperaient donc les séances prochains vendredis

Aux dernières nouvelles, on prête à M. Rucart, député des Voges, l'intention d'interpeller le Gouvernement sur la non publication des lois relatives aux ligues. Or, ces textes ont été insérés au « Journal Officiel » de dimanche 12 janvier. — Malgré cette satisfaction, le député persisterait, croit-on, dans son désir en demandant, cette fois, l'application immédiate de la loi.

La date des élections

En conclusion de cet aperçu sur la politique, se pose le problème délicat de la fixation de la date des élections.

C'est au Gouvernement qu'il appartient de la fixer, par décret. La question sera d'ailleurs posée au cours du Conseil des Ministres qui se tient ce matin à l'Elysée. La décision sera-t-elle prise ? On ne peut encore l'assurer.

En tout cas, le Président du Conseil doit, d'après les textes réglementaires, la choisir dans la période de soixante jours qui précède le 31 mai, date de cessation des pouvoirs de l'ancienne Chambre.

En conséquence, M. Pierre Laval, en raison de la revision des listes électorale qui sera terminée le 31 mars, n'a légalement à sa disposition que les mois d'avril et de mai.

Prendre pour le premier tour la date du dimanche 5 avril soulèverait, sans doute, des protestations, car les ballottages auraient alors lieu le 12 avril, jour de Pâques, réservé par la population à des voyages, des excursions ou des promenades.

Il apparaît donc que le Président du Conseil ne pourra choisir, pour le plus tôt, que les 19 et 26 avril ou, pour le plus tard, les 17 et 24 mai.

Ajoutons, en terminant, que l'on signale des députés qui, ayant trouvé chez eux pendant les récentes vacances, des candidats non parlementaires, déjà enpleine activité électorale, demanderaient que les élections soient faites, plus vite, en mars. Il faudrait alors que le Gouvernement prenne des décisions s'harmonisant avec les textes en vigueur

L'AVENIR POLITIQUE

En ce qui concerne l'avenir politique, l'opinion d'un certain nombre de députés était, hier, qu'il fallait attendre le dimanche 19 janvier avant de pouvoir se faire une opinion.

A cette date, en effet, le Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste se réunit pour élire un président, en remplacement de M. Herriot, démissionnaire.

Il examinerait également la situation du Parti par rapport au Gouvernement Laval et déciderait peut-être la discipline de vote de ses représentants à la Chambre. Cette mesure, si elle était adoptée, pourrait vraisemblablement provoquer un trouble au Parlement.

SARRELOUIS DEVIENT SAARLAUTERN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Que ce soit la nouvelle cité ouvrière où chaque habitant doit être possesseur d'un passeport de santé, ou les nouvelles colonies, où chaque famille travailleuse reçoit une maison, 1.200 mètres carrés de jardin, une chèvre, un cochon et 10 poules, tout montre que le reich a dépensé des sommes considérables pour parer aux conséquences économiques de la fermeture des débouchés et à l'augmentation du prix de la vie qu'a entraîné le rattachement de la Sarre au reich.

Le discours de M. Burkel

Sarrebruck, 13. — A l'occasion du premier anniversaire du plébiscite de la Sarre, une manifestation monstre avait été organisée cet après-midi à 18 heures, à la Wartburg où eut lieu l'an dernier le dépouillement du scrutin.

Le commissaire du gouvernement pour la Sarre, M. Burckel, a pris la parole.

Le commissaire du gouvernement dit en concluant :

« Nous ne souhaitons aux Français aucun trouble intérieur, aux Anglais aucune révolte. Mais on ne peut pas non plus nous en imposer avec des canons et des tanks. On ne peut plus nous imposer le respect que de la façon suivante : Que les autres considèrent comme leur plus grand honneur de ne pas attenter à notre honneur, afin que nous puissions, dans la paix avec tous, assurer l'avenir de nos enfants. Notre plus grand bonheur intérieur est que nous sommes Allemands et que nous avons un Hitler. »

Cette dernière phrase a été saluée par une tempête d'applaudissements.

M. Frick, ministre de l'Intérieur, a pris ensuite la parole.

Un défilé monstre

Sarrebruck, 13. — Dans la brume, au milieu d'une foule énorme, 15.000 hommes ont défilé au pas de parade, cet après-midi à Sarrebruck, sur la place du Front Allemand pavoisée et illuminée en l'honneur du premier anniversaire du plébiscite sarrois. Fonctionnaires du parti, anciens membres du service d'ordre des S.S. dans la Sarre, vêtus de la chemise blanche qu'ils portaient au temps où les chemises brunes étaient interdites, par rangées de six, jugulaire au menton, passent au pas de parade, la tête tournée vers le ministre de l'Intérieur Frick qui, en trench coat, du haut de sa voiture, les salue le bras levé.

Pionniers en uniforme vert, anciens Casques d'acier devenus réserve des S.A. au casque noir à oreillettes, cavaliers, marins, précèdent les corps motorisés dont les side-cars avancent lentement. En face du ministre, au pied de l'estrade officielle, où une fanfare joue sans arrêt la marche « Gloire de la Prusse », les pimpfe, âgés de 10 à 14 ans, dont les drapeaux noirs s'ornent d'un aigle et d'une épée d'argent, soulèvent une tempête de bravos.

POUR LES AVEUGLES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un sculpteur

Si l'on admet qu'il puisse exister des « alpinistes » aveugles, on n'admet point sans protestation, c'est qu'il ait pu exister des « sculpteurs » aveugles. Cela est pourtant.

VIDAL, un des meilleurs animaliers français, était privé de la vue. Cela ne l'empêcha pas de modeler de petits chefs d'œuvre : « Le Cerf blessé », « Le Lion », « Le Taureau ».

Vif, alerte, Vidal était constamment entouré d'animaux : il les touchait, les caressait, les examinait longuement dans toutes sortes de poses, puis saisissait la terre et se mettait à modeler.

Lorsqu'il s'agissait d'une bête féroce, l'étude d'après nature était plus difficile à réaliser. Un jour, il imagina de sculpter un lion. Il sentit qu'il ne pourrait y parvenir sans recourir au modèle vivant. Il n'hésita pas devant une entrevue dangereuse et entra dans la cage d'un de ces animaux, accompagné d'un dompteur. Longuement, attentivement, en artiste, il caressa le lion jusqu'à ce qu'il se fût rendu maître de son anatomie.

En sortant, il fit le « Lion rugissant ».

Les doigts sont les yeux de l'aveugle

« La vue, a-t-on dit, est un toucher à distance ». La réciproque est vraie. En effet, le toucher est une vue de près. Tant que nous n'avons pas touché une chose, nous ne la connaissons pas. La Fontaine a dit : « Quand l'eau courbe un bâton, ma raison le redresse ». Le fabuliste avait tort. Ce n'est pas la raison qui l'a redressé : c'est le toucher.

Dans la connaissance que nous avons des choses, le toucher a une part beaucoup plus grande que nous le supposons.

La preuve nous est donnée chaque fois qu'un miracle de la science rend la vue à un aveugle.

Nous ferons connaître dans un prochain article le phénomène qui se produit après quelques-uns de ces miracles.

UN MÉDECIN BLESSÉ DE DEUX BALLES EN SORTANT DE CHEZ LUI

Paris, 12. — Vers 14 heures, un individu qui se nommerait Broverann et dont l'adresse est inconnue, a tiré deux balles de revolver sur le docteur Jean Tauman, alors que celui-ci sortait de son cabinet, 130, rue de la Roquette. — Broverann a pris la fuite.

Le docteur Tauman a été conduit à l'hôpital Saint-Antoine, où l'on a procédé à l'extraction des deux projectiles qui avaient pénétré dans le flanc droit.

L'EXÉCUTION D'HAUPTMANN RETARDÉE D'UN MOIS

De nouveaux efforts vont être tentés en faveur du condamné

New-York, 13. — M. Lloyd Fisher, défenseur d'Hauptmann, a retenu le concours de plusieurs avocats de Washington pour intenter de nouveau une requête auprès de la Cour suprême des Etats-Unis pour essayer d'empêcher l'exécution de son client.

Un télégramme reçu de Trenton annonce que M. Hoffmann, gouverneur de l'Etat de New-Jersey, qui, on le sait, a donné l'ordre à la police de procéder à l'arrestation du docteur Condom, lequel s'est embarqué pour une croisière en Amérique du Sud, a décidé de surseoir pour un mois à l'exécution de l'Allemand Richard Hauptmann, dont la Cour des pardons vient de rejeter le pourvoi.

Une lettre de la mère d'Hauptmann

La mère du condamné, vieille femme qui réside en Allemagne, avait adressé aux jurés la lettre suivante :

« Depuis que mon fils a été accusé de ce crime odieux, j'ai toujours été certaine qu'en dépit des charges accumulées contre lui, il serait absous. Bruno n'a malheureusement pu faire la preuve de son innocence à Flemington, où une légère faute commise par lui en Allemagne, durant la famine qui suivit la guerre, le fit passer pour un criminel.

» J'ai porté l'homme aujourd'hui condamné ; je l'ai élevé dans la crainte de Dieu et je ne peux croire qu'il soit coupable.

» Il a été lui-même un jeune père. S'il avait été coupable, il n'aurait pu résister à cet interminable et affreux procès et aurait confessé son crime pour l'expier le plus rapidement possible devant Dieu et devant les hommes.

» Des milliers de personnes, inconnues de moi, et qui suivirent le procès, m'ont écrit pour me dire que la peine de mort avait été réclamée contre lui uniquement pour qu'il ne soit pas possible de dire que le mystère du meurtre n'avait jamais été éclairci.

» Je ne mets pas en doute les loyaux efforts de la justice, mais je voudrais que la justice soit remplacée par la clemence. Je vous supplie d'exercer votre droit en faveur de mon fils bien-aimé, dont la mort ignominieuse sur la chaise électrique brisera mon cœur. J'implore sa grâce. »

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Ministère des Affaires Etrangères

Sont promus officiers : MM. Pierrotet, consul général de France à l'Administration Centrale ; Carra, de Vaux-Saint-Cyr, conseiller d'ambassade, chargé du consulat général de France, à Munich ; Boissier, consul général de France à Dresde ; Truelle, conseiller d'ambassade de France près le Saint-Siège ; De Ledoulx, consul gén. de France à Anvers.

Est promu commandeur : M. de Saint-Victor de Saint-Blancard, dit Saint-Brice, vice-doyen de la Presse diplomatique, directeur des services étrangers du « Journal ».

Sont promus officiers : MM. Demorgny, préfet honoraire, secrétaire général du Comité français d'union douanière européenne ; Frémont, président du Syndicat de la Presse hebdomadaire.

Sont nommés chevaliers : M. Aubouin, secrétaire général adjoint de l'Union Fédérale des Anciens Combattants en Italie ; le R. P. Azemar, recteur de Saint-Louis des Français, à Madrid ; M. Bernard, dit Bernard de Puybelle, journaliste sportif ; Bertaud, directeur de l'Orphelinat des Pères Carmes, à Bagad ; Dieterlen, missionnaire à Basutoland ; Favier, architecte ; Frey, Supérieur du Séminaire Français à Rome ; M. Herly, journaliste, ancien secrétaire général de l'Association Française de la Sarre ; Mgr Jan, évêque du Cap Haïtien ; Mgr Jullien, auditeur pour la France à Rome ; Monteils, directeur fondateur du «Guide Missionnaire» ; l'abbé Normand, chanoine honoraire, curé de l'église Saint-Ambroise ; le R. P. Vuaille, missionnaire.

Etrangers. — Sont promus commandeurs : MM. Dumont-Wilden, belge, homme de lettres ; White, américain, artiste peintre.

Sont promus officiers : MM. Antoine, belge, chef de service à la Librairie Hachette ; Peartree, américain, ancien président de la Chambre de Commerce Américaine de Paris ; Poulet, belge, industriel, vice-président de la Chambre de Commere Belge à Paris ; Winding, danois, vice-président de l'Association Professionnelle de la Presse étrangère.

Sont nommés chevaliers : MM. Aguirre, espagnol, correspondant en chef de l'« Agence Fabra » ; FAIRON, belge, président de la Chambre de Commerce Belge du Nord de la France, à Lille ; FASTENAEKELS, belge, industriel à Wattrelos ; Mac Dermot, irlandais, président de l'Association de la Presse anglo-américaine de Paris.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
VENDREDI 17 JANVIER
Tirage des Séries 1 et 2
LE BILLET 100 FRANCS
LE DIXIÈME OFFICIEL 11 FRANCS

LE TRIPLE CRIME DE BELLENOT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Quelques instants plus tard, deux agents le ramenaient au poste à la suite de scandales qu'il avait provoqués sur la voie publique. Soumis à un nouvel interrogatoire, le Polonais prononça des phrases incohérentes. Un médecin fut mandé qui constata que l'on se trouvait en présence d'un déséquilibré. Les formalités furent accomplies d'urgence et le Polonais fut conduit dimanche soir dans un établissement psychiatrique de la rue de la Luzerne à Bruxelles.

Or lundi matin, en lisant les journaux français, la police aperçut des photographies qui rappelaient trait pour trait le Polonais arrêté dimanche. Cette photographie publiée par les journaux français est notamment celle de Gouzouliakov, recherché par la justice française à la suite du triple assassinat de la ferme de la Mortane, à Bellenot. Ils crurent que l'individu recherché par le Parquet français était celui qui venait d'être arrêté à Ath, d'autant plus que dans les propos incohérents qu'il prononçait, il disait constamment : « Moi tête coupée moi tête coupée, prévenir gendarmerie Versailles » et toutes autres paroles du même genre.

Or il ne peut s'agir de Gouzouliakov, qui vient d'être arrêté à Paris.

La police belge enquête pour éclaircir cette affaire.

LE CONFLIT DE LA BATELLERIE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'accord transactionnel

Après avoir passé en revue les dispositions du décret du 30 juin 1934, notamment celles du paragraphe 4, relatives à l'affichage des demandes fermes de transport et celles du paragraphe 5 relatives à l'organisation d'un tour de rôle d'affrètement, il a été convenu que les propositions transactionnelles ci-après seraient acceptées par les deux parties :

L'affichage des transports

« A propos de l'affichage des transports, tout en constatant que le décret du 30 juin 1934 ne crée aucune obligation d'affichage, à la charge des affréteurs, les représentants de l'affrètement s'engagent à présenter à l'inscription du bureau d'affrètement tous leurs voyages, à l'exception de ceux qui pour des raisons de concurrence commerciale ou pour des motifs d'une importance tout à fait particulière ne pourraient être rendus publics par l'affichage, sans dommage pour les intéressés ».

Le tour de rôle

« En ce qui concerne la création d'un tour de rôle d'affrètement, il est convenu : 1° Que la responsabilité en incombera, conformément d'ailleurs au décret du 30 juin 1934 au comité de direction du bureau d'affrètement qui inscrira dans leur ordre de disponibilité, tous les bateliers quels qu'ils soient qui se présenteront munis des justifications nécessaires et qui se chargera de toutes opérations relatives à la confection de la liste et de son application ; 2° Que les bateliers seront appelés par séries de vingt suivant les inscriptions figurant à la liste arrêtée par la direction du bureau d'affrètement.

» Les voyages inscrits sur la liste d'affichage seront offerts à la première série appelée et successivement aux séries suivantes dans le cas où tous n'auraient pas été acceptés.

» Les bateliers qui n'auraient pas été affrétés avec leur série seraient réinscrits dans la série suivante et appelés en tête de cette série jusqu'à épuisement des voyages.

» Il est entendu que les affréteurs pourront s'entendre individuellement suivant leur propre choix, sans ordre obligatoire, avec les bateliers dans le cadre de chaque série de vingt d'entre eux.

» De leur côté, les bateliers ne seront pas tenus d'accepter les voyages offerts.

» Toutefois les affréteurs s'engagent à faire tous les efforts nécessaires pour que chaque série soit entièrement affrétée avant de recourir aux séries suivantes. Au cas où un batelier aurait été éliminé successivement de trois séries, il est convenu que les voyages de la 4e série lui seront offerts en priorité absolue, à moins qu'il ne décline lui-même les offres faites.

Pour solutionner les conflits éventuels

» Toutefois, les affréteurs auront le droit de récusation pour raisons particulièrement graves, étant entendu que le batelier qui serait l'objet d'une récusation persistante pourra se pourvoir devant une Commission composée en principe d'un représentant des affréteurs, d'un représentant de la batellerie et d'un représentant de l'administration qui rendra une décision arbitrale s'imposant à tous.

» La composition de cette commission fera l'objet d'un accord ultérieur.

» En principe, il est décidé que cette commission sera présidée par le directeur du Bureau d'affrètement ; le sous-préfet de l'arrondissement pouvant se réserver de s'adjoindre à cette commission dans les cas graves où il jugerait cette décision opportune ».

L'ACCEPTATION DES PARTIES

Les propositions que nous venons d'exposer furent tôt acceptées par les affréteurs. Quant aux mariniers, ils réservèrent leur réponse, afin d'en référer à leurs adhérents.

Ceux-ci étaient réunis hier matin avant l'ouverture du marché, à la Bourse du Travail de Douai, où M. Porreye, secrétaire du syndicat unique de la batellerie leur donna lecture des propositions d'accord.

A l'unanimité, les bateliers donnèrent leur approbation, montraint ainsi leur fidélité à leur organisation syndicale.

L'impression chez les mariniers

M. Porreye nous a déclaré hier que tous les bateliers s'étaient montrés satisfaits de l'intervention de M. le sous-préfet Dausy, qui dirigea tous les efforts vers la conciliation.

Il est à souligner que le système des séries de vingt accepté à titre transactionnel par les bateliers qui avaient l'habitude du tour de rôle nominal constitue cependant la reconnaissance officielle du principe du tour de rôle. Dans ces conditions il n'apparaît pas douteux qu'un accord définitif finira par être conclu.

La non-inscription des petits voyages

Les opérations de la matinée s'effectuèrent normalement selon les principes de l'accord. Cependant, dans l'après-midi, les affréteurs ayant refusé l'affichage des petits voyages, de nouvelles difficultés surgirent, car l'accord ne prévoyait pas de distinction entre longs et petits voyages.

Le conflit est ainsi dans une nouvelle phase et de nouvelles réunions de commissions paritaires auront lieu.

LE PROCÈS D'EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE A LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Opposition à une première condamnation

Nous nous devons équitablement de préciser que sur les 400 à 500 clients de M. Letendart, cette dame est la seule plaignante. Est-ce à dire que les 399 ou 499 autres sont satisfaits ? Toujours est-il qu'une perquisition opérée au domicile du psycho-physiologiste permit de découvrir des documents et des dossiers relatifs à sa clientèle et des produits médicaux et une sorte de clinique de médecine annexée au cabinet de consultation.

Que dit l'inculpé pour sa défense au cours de l'instruction ?

— Il n'est guère possible de faire de la physiologie sans faire de la médecine.

Un médicament venait souvent dans les prescriptions du pseudo-médecin : « la liqueur Staphanie ».

Or, cette liqueur a été inventée et fabriquée par M. Depreister Roger, le propre logeur de M. Letendart. M. Depreister vendait ce produit avec l'autorisation abusive que lui avait consentie M. Dautour Georges, pharmacien à Pantin. Ainsi Letendart Depreister et Dautour se partageaient les bénéfices.

C'est pourquoi ils furent inculpés : 1° Letendart pour exercice illégal de l'art de la médecine ; 2° Depreister pour exercice illégal de la pharmacie ; 3° Dautour pour avoir favorisé l'industrie illicite de pseudo-pharmacien.

A une précédente audience ils ont été condamnés à 500 francs d'amende, le sursis leur étant accordé sauf à Letendart, à 500 francs de dommages-intérêts solidairement.

Mais Letendart ne se présenta pas à l'audience de sorte qu'il comparaissait hier par suite de l'opposition qu'il a faite au jugement.

Les débats

Les débats commencent à 16 h. 30. C'est M. Thermes qui préside. M. le Substitut Menaud occupe le siège du Ministère Public.

Dès l'interrogatoire Letendart aborde l'analyse de sa méthode qui risque de le conduire loin dans le domaine de la psychanalyse lorsque le président l'interrompt net :

—Est-ce que vous niez le cas où vous vous êtes mis d'exercice illégal de la Médecine ?

— Je ne le nie pas.

— Alors cela suffit. Vous pouvez vous asseoir.

C'est maintenant le défilé des témoins. On entend des personnes que Letendart a soignées. Elles déposent diversement. La plupart chantent le los du « Médecin des âmes ». Mais la plaignante Mme T. déclare tout net qu'elle a failli mourir des soins de M. Letendart. MM. Verdavaine, Lecomte, Destailleurs et Mmes Gosselin, Colette Vuylstèke, Delaine, etc. expliquent de quelle manière ils ont eu l'occasion de prendre contact avec Letendart.

Mme Lucas, professeur à Paris, vient dire très clairement tout le bien qu'elle pense de l'inculpé. Mme Depuydt, commerçante à Roubaix, fait une déposition épisodique ; M. l'Ingénieur Gernand, une causerie ; M. l'Ingénieur Quin, une dissertation ; Mlle Laurent, professeur à Lille, un cours ; M. Deworse, encore un ingénieur, un rapport circonstancié.

En général les témoins favorables à la défense accordent à Letendart un flair intuitif spécial et pour tout dire, un sixième sens.

On écoute encore non sans quelque intérêt M. Clément, professeur agrégé à Chambéry et Me Paul Dessart, avocat à Liége, qui font 1° premier une conférence et le second une plaidoirie avant la lettre.

M. le Substitut Menaud demande dans un sobre réquisitoire la confirmation du premier jugement.

La suite des débats est renvoyée au 21 janvier, à 14 h., pour entendre la plaidoirie de Me Ph. Kah, avocat de la défense et pour rendre le jugement.

A. L.

Après les détournements d'un Tour